

Conseil municipal du 29 juin 2022

Compte-rendu sommaire

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORCEMONT, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur LECOURT Guy, Maire.

Présents : LECOURT Guy, MATHIEU Didier, BAUDESSON Hélène, BERNIER Didier, TATIN Nathalie, NOUGAYREDE Lina, DRAPIER Valère, ADAM Isabelle, GUILLAUME Agnès, TERRIER Christophe, PANTHOU Bertrand, DA SILVA Anne-Claire

Représentés : WALTER Marc (par DRAPIER Valère), GARÇON Emilie (par TATIN Nathalie)

Excusé : RAFFATIN Florian

Secrétaire de séance : BERNIER Didier

Le Conseil municipal :

1. Approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 13/04/2022
 2. A fixé, à l'unanimité, le prix du repas à la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2022 à 4 € 60
 3. A décidé, à l'unanimité, de modifier les horaires de l'accueil périscolaire du matin comme suite : lundi, mardi, jeudi, vendredi 7 h 15 – 8 h 35
 4. A décidé, à l'unanimité, les créations de postes suivantes
 - Un adjoint d'animation à temps non complet à raison de 25 h 35 par semaine en période scolaire soit annualisé 20.14 h soit 20 h 23
 - Un adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 31 h 05 par semaine en période scolaire uniquement plus 24 h de nettoyage pendant les vacances scolaires soit annualisé 25 h
 5. A décidé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'un nouveau contrat rural, pour la réalisation :
 - 1) L'extension de la cantine scolaire et aménagement des abords pour 347 345 € H.T.
 - 2) Aménagements des abords et de la voie d'accès de l'accueil périscolaire et la bibliothèque pour 44 459 HTLe montant total des travaux s'élève à 391 804 € H.T.
- Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 274 263 € pour un montant plafonné à 391 804 €
6. A décidé, à l'unanimité, que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel se fera par affichage sur le panneau d'affichage administratif de la mairie
 7. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations et concernant le droit de préemption urbain.
 8. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations

- ✓ Signature d'un contrat avec GROUPAMA, pour assurer le nouveau véhicule NISSAN des services technique, pour un montant annuel de 544.40 € TTC
- ✓ Signature du marché de prestation de service fourrière animale avec le Groupe SACPA pour un montant annuel de 899.07 € HT

9. Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.

10. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de séance à 22 h 30